



5 Ruelle du chant de l'Alouette - 91730 MAUCHAMPS

SIRET : 504592593 00017 - APE 8891A

Site web : <http://www.assolea.org/edm>

E-mail : merimanjaka@gmail.com

Contact : (+33)6 15 25 21 70



Enfants de Merimanjaka

Assemblée Générale du 17 novembre 2012

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2011-2012

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008. Ce rapport couvre toute la période comprise entre l'assemblée du 08/10/2011 et la dernière situation bancaire connue au 17 novembre 2012.

Les comptes sont suivis dans le logiciel BMS Comptes Bancaires Version 7.6, mis à jour vers la version 7.8 en septembre 2012 sans changement du numéro de licence. Cette « nouvelle version » est d'ores et déjà obsolète, mais l'évolution vers une version plus récente est payante en raison du changement de politique commerciale de l'éditeur (changement de nom du logiciel, non prise en compte des numéros de licence des « versions 7 ») : le choix a donc été fait de ne pas aller plus loin sur ce sujet tant que cela ne présentera pas d'absolue nécessité.

Ce logiciel est destiné au suivi de la comptabilité personnelle ou d'une petite structure. Les recettes et les dépenses sont ventilées dans des rubriques qui ne sont pas numérotées et ne suivent pas le régime du Plan Comptable Général. Cette situation résulte de la modestie relative du chiffre d'affaires de l'association, qui ne nécessite pas l'usage d'un système de gestion en concertation avec un comptable agréé. En fonction de l'évolution des projets de l'association, cette situation sera réexaminée s'il y a lieu. Le logiciel permet l'élaboration d'un budget, mais cette fonctionnalité n'a pas encore été utilisée à ce jour, un budget « basique » étant élaboré sous Excel. Il est toutefois envisagé de transcrire le budget 2012 – 2013 dans le logiciel afin d'y assurer le suivi budgétaire. Il en sera rendu compte lors de la prochaine assemblée générale.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, l'ensemble des fonds récoltés étant dévolu à destination de l'école.

A ce jour, une dépense totale de fonctionnement 31€ a été supportée par l'association, pour la publication au JO de notre changement d'adresse de siège social et nos nouveaux statuts. A cette somme il convient d'ajouter encore 30€ de frais d'affranchissement payés en espèces sur la caisse de l'association.

Au 17/11/2012, le solde des comptes s'établit comme suit :

- **Solde banque réel et pointé :**
 - Compte courant : **+5837,44€**
 - Compte de placement : **+4121,12€**
- **Solde compte fond de caisse (espèces, en Euros et Ariary): +641,73€**

Pour mémoire, le fond de caisse dépassait les 3000€ en 2011. Ce fond a donc été utilisé en priorité afin de le ramener à un niveau plus acceptable. Un suivi comptable a été mis en place dans le logiciel de comptabilité afin de tracer les recettes et les dépenses du fond de caisse avec suffisamment de fiabilité. Cette mise en place a été faite au 1er janvier 2012. Le détail des opérations sur ce compte est donné en annexe.

2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente a décidé de faire un don mensuel à l'association. Ce don est effectif depuis le 15/08/2008. Le montant global des sommes versées à l'association par ce biais se monte aujourd'hui à 1380,00€, et ce pour un montant mensuel de 30€.
- Un adhérent a décidé de faire un don mensuel à l'association. Ce don est effectif depuis le 31/05/2009. Le montant global des sommes versées à l'association par ce biais se monte aujourd'hui à 2640,00€, et ce pour un montant mensuel de 60€.

3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :

2012 a principalement été marquée par le passage du cyclone tropical "Giovanna" en début d'année. Cet événement nous a conduit à lancer un appel à la générosité publique pour faire face aux dégâts subis par l'école.

Dans un premier temps, l'association a décidé de "geler" certains projets en cours, afin de mobiliser des ressources financières qui s'annonçaient à priori importantes.

Dans un deuxième temps, à notre demande, trois devis nous ont été présentés par la Directrice de l'école, pour des montants respectifs de 9, 13,5 et 16 millions d'Ariary (soit 3333,33€, 5000€ et 5925,90€).

Nous avons retenu le devis à 9 millions d'Ariary, qui présentait par ailleurs l'avantage d'être proposé par un prestataire déjà connu pour la qualité de ses travaux.

Il a cependant fallu faire établir un devis supplémentaire en raison de dégradations qui ne sont apparues que lorsque les travaux avaient démarré.

Montants pris en compte :

Taux de change de référence : 2700Ar/1€

Intitulé	Dépense (Ar)	Recette (Ar)	Dépense (€)	Recette (€)
Devis réparations	9.000.000		3333,33	
Devis supplémentaire	800.000		296,30	
Dons paroissiens de Merimanjaka		2.803.000		1038,15
Apport association 1 (avance EDM directement sur place)		2.484.000		920,00
Apport association 2 (dons pour Giovanna en France)		8.650.800		3204,00
Sous-total :	9.800.000	13.937.800	3629,63	5162,15
Solde général :		4.137.800		1532,52
Dont encours de règlement (10% du montant à titre de garantie) :	980.000		362,96	

Commentaires :

- L'apport des paroissiens a servi à régler la première tranche des travaux. Cet argent n'a pas transité par le compte bancaire de l'association : il s'agit de fonds qui ont été directement transférés à l'entrepreneur, en accord avec les responsables de l'école et après bon achèvement de cette tranche. L'association a simplement servi d'intermédiaire dans cette opération de transfert. Le montant en a cependant été traçé dans notre comptabilité et apparaît dans les états financiers remis en annexe.

Cet apport s'est élevé à 2.803.000 Ariary, soit 991,51€ retenus en comptabilité selon un taux de change finalement établi à 2827Ar pour 1€ au moment de l'écriture. Sur le tableau ci-dessus, le montant est différent car établi à ce moment-là selon une hypothèse de taux de change à 2700Ar/1€.

En tout état de cause, il convient de saluer l'effort financier consenti par les paroissiens en faveur de leur école, connaissant le niveau de vie moyen sur place, et considérant qu'un certain nombre d'entre eux ont également dû faire face à d'autres difficultés financières suite au cyclone.

- Les travaux ont fait l'objet d'une convention signée entre l'association et l'entrepreneur, prévoyant notamment une réserve de garantie pour bon achèvement. Cette réserve, établie à hauteur de 10% du montant total des travaux, sera réglée un an après la remise en service du bâtiment et si aucun défaut notable n'est constaté dans l'intervalle.

- Le bilan dégage un excédent de 1532,52 €. En effet, nos donateurs nous ont donné plus qu'il n'a été réellement nécessaire. En collaboration avec l'équipe éducative il a donc été décidé de réaffecter ces sommes sur plusieurs projets en faveur de l'école. Le détail en est donné ci-dessous :

- Le bureau de la Directrice était équipé de volets, mais pas de fenêtres, ce qui n'était pas très logique et posait des problèmes potentiels de sécurité ; une action a été lancée sur ce thème, pour un coût de 233,15€ au total.
- Un programme de remise en état de l'ensemble des tables et bancs de l'école a été lancé. En effet, certains de ces éléments étaient en très mauvais état, suite à Giovanna mais aussi à cause d'un vieillissement "naturel" plus général. Les travaux ont été menés de telle sorte que les équipements soient prêts pour la rentrée scolaire de 2012 – 2013. Cette opération a coûté 563,14€ au total.
- Les classes ont toutes été équipées d'un placard en ciment doté de portes en bois fermant à clé. Cette opération a coûté 675,21€ au total.
- Enfin, tous les bâtiments de l'école ont fait l'objet d'un "coup de jeune" : les façades ont été repeintes selon une harmonie unique, à base de rouge et de beige. Cette action n'a pas concerné le bâtiment des sanitaires. Cette opération a coûté 268,24€ au total.

Tous ces travaux annexes ont coûté au global 1739,74€, et représentent, au regard de l'ensemble des travaux indirectement consécutifs à Giovanna, une dépense supplémentaire de 207,22€, prise en charge par l'association.

Nous tenons à remercier vivement tous nos généreux donateurs sans lesquels une opération de cette envergure n'aurait pas pu être possible, en particulier nos adhérents, nos parrains, les parents d'élèves de l'école Charles Péguy, le personnel du COFRAC, et tous les anonymes tant en France qu'à Madagascar.

4 – Autres faits marquants :

En marge du traitement des conséquences de Giovanna, d'autres actions sont à souligner :

- Pour la troisième fois consécutive, l'association a pris part début octobre 2011 au "concours" **Responseo** organisé par la société Philips Lightning. Dans ce cadre, plusieurs associations contactées par la société Philips présentent leurs actions aux salariés de la société. Ceux-ci se prononcent ensuite pour l'association de leur choix, les trois premières associations recevant un prix.

Enfants de Merimanjaka est arrivée troisième de ce concours, ce qui nous a valu un don de 2500€. Nous renouvelons nos sincères remerciements aux organisateurs de cette initiative.

Pour 2012, la société Philips ne nous a pas sollicités pour prendre part à l'édition Responseo de cette année. En effet, Philips oriente ses actions en faveur d'association agissant en faveur de l'enfance (c'est notre cas) en France (ce qui n'est pas notre cas) : nous pensons que c'est la raison principale pour laquelle ils ne nous ont pas contactés. Nous restons toutefois en relation avec Philips par l'intermédiaire de Mr Jean-Claude CITA, salarié de la société, que nous remercions également pour avoir pensé à nous. Ce point avait été exposé lors de l'AG de 2011, mais à l'époque il était impossible d'en parler au plan financier car le montant du prix qui nous était éventuellement attribué n'était pas connu.

- Le programme de complément alimentaire a été réactivé, afin de fournir aux enfants de la viande une fois par semaine. Le coût de ce programme s'élève à 945,63€ pour l'année scolaire 2011 – 2012.
- En raison de la présence du PAM (Programme Alimentaire Mondial) à l'école, l'association salarie une personne chargée de la gestion et de la sécurisation du stock alimentaire. Ce gardien réside à l'école. Son salaire représente un coût de 302,40€ pour l'année scolaire 2011 – 2012.
- Les enfants ont fait l'objet d'une visite médicale généralisée qui a conduit, pour certains d'entre eux, à la mise en place de soins. Par ailleurs, un programme de contrôle ophtalmologique a également été lancé, ayant lui aussi conduit à des soins indispensables, notamment des collyres et l'équipement en lunettes dotées de corrections adaptées. Ce programme représente un coût de 760,45€ pour l'année scolaire 2011 – 2012.
- Une excursion a été organisée en juin 2012. Le coût de cette opération a été de 342,11€.
- Il a été décidé de faire bénéficier les professeurs de l'OSTIE (l'assurance maladie), et également de les envoyer en formation. Ceci représente un coût global de 270,27€ pour l'année scolaire 2011 – 2012.

Il convient de noter que ces actions sont reproductibles, constituant de ce fait autant de charges "pérennes" pour l'association.

- Pour assurer au mieux nos financements à venir, nous avons entre autres choses sollicité le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil Régional d'Ile de France au travers de dossiers de demande de subvention. Le Conseil Général nous a répondu négativement, mais le Conseil Régional nous invite à reformuler différemment notre demande qui ne serait, à ce stade, que recevable en partie. Nous remercions ces institutions de leur attention, en particulier le Conseil Régional pour sa réponse très complète et documentée, susceptible de nous aider favorablement pour la suite.
- Enfin, la commune de Mauchamps a décidé de nous attribuer une subvention de 500€ pour 2012, chose pour laquelle nous lui adressons nos sincères remerciements.

5 – Répartition des recettes et dépenses en rubriques :

La répartition rubrique par rubrique de l'ensemble des recettes et des dépenses de l'association est présentée en séance. Ce document reste toutefois confidentiel et n'est pas détaillé ici.

Il est rappelé que nos recettes prennent principalement trois formes : les adhésions, les parrainages et les dons. Concernant les adhésions et les parrainages, la répartition présentée dans les rubriques comptables est aussi fidèle que possible à la réalité, chaque remise groupée des chèques donnant lieu à l'établissement d'une fiche permettant de différencier l'objet de chaque versement (adhésion don, parrainage ou autre). En cas de paiements "mixtes" (par exemple, une adhésion et un don), les sommes correspondantes sont ventilées dans les rubriques adéquates.

Les dons en numéraire effectués par des particuliers ou des institutions de manière ponctuelle ou régulière ne sont pas affectés à des projets précis, sauf si ces derniers en expriment le souhait.

D'autres types de recettes peuvent émerger, à savoir celles générées par la vente d'artisanat Malgache acheté sur place et vendu en France avec une plus-value qui entre comme recette dans les comptes de l'association. Fin 2011, deux opérations de ce type ont été conduites à l'occasion d'un marché de Noël à Etréchy et d'une exposition-vente à Paris. Le chiffre d'affaire généré par ces opérations s'est élevé à 2035,40 €, pour un bénéfice net après déduction du coût des achats se situant à environ 1000€. Pour 2012, nous tiendrons à nouveau deux marchés de Noël, à Etréchy et à Langrune.

Enfin, les recettes générées par les manifestations ou les contacts pris avec des entreprises sont considérées comme des dons, mais sont affectées à un ou plusieurs projets précis sur lesquels nous sommes en capacité de rendre compte auprès des donateurs.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*

